



Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit
Fondation pour la collaboration confédérale
Fondazione per la collaborazione confederale
Fundaziun per la collavuraziun federala

Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset

Nom : Philipp Schori

Courriel : p.schori@chstiftung.ch

Tél. : +41 79 261 21 10

Par courriel à :

stabsstelledirektion@bak.admin.ch

(Word & PDF)

Berne, le 1^{er} avril 2022

Révision partielle de l'ordonnance sur les langues : prise de position de la Fondation ch

Monsieur le Conseiller fédéral,

La Fondation ch vous remercie de l'occasion qui lui est donnée de prendre position. Le présent texte a été adopté par le Comité directeur de la Fondation ch en mars 2022 par voie de consultation écrite.

Créée en 1967, la Fondation ch est financée par les 26 cantons. Institution établie en matière de fédéralisme et d'entente confédérale, elle s'investit pour la préservation de la diversité en Suisse. À ce titre, nous nous employons sans relâche à mettre en avant ce qui fait la cohésion de notre pays. Les questions linguistiques y occupent une place de choix. En voici une illustration :

Avec son projet Collection ch, la Fondation ch encourage depuis 1974 les échanges littéraires entre les quatre régions linguistiques du pays. Ainsi, en près de 50 ans, plus de 300 ouvrages d'auteur-es suisses ont été traduits et sont parus sous le label « Collection ch ». La Fondation ch considère les activités liées à l'éducation et à la jeunesse comme un investissement pour l'avenir et en a fait l'un de ses axes de travail. Ainsi, elle organise depuis de nombreuses années des lectures en tandem dans les écoles du secondaire II. Ces lectures mettent en présence des auteur-es et leurs traducteurs ou traductrices, afin de sensibiliser les élèves aux interactions entre les langues et les cultures. Ce projet – « Collection ch dans les écoles » – bénéficie du soutien financier de la Fondation Oertli et de l'Office fédéral de la culture (conformément à la loi sur l'encouragement de la culture).

Nous sommes très reconnaissants de la collaboration fructueuse que nous entretenons avec différents offices de la Confédération, notamment avec l'Office fédéral de la culture, et savons toute l'importance que revêtent les institutions qui encouragent la diversité linguistique en Suisse. Pendant de longues années, la Fondation ch a étroitement coopéré avec l'Office fédéral de la culture dans le cadre des échanges scolaires, une coopération qui s'est diluée lorsque le mandat a pris fin. Dans la mesure où beaucoup de nos objectifs respectifs se rejoignent, il serait tout indiqué que cette collaboration s'intensifie à nouveau.

La présente révision partielle de l'ordonnance sur les langues se propose avant tout de simplifier les modalités d'encouragement et de remanier le texte législatif. Estimant que ces modifications sont judicieuses, la Fondation ch n'a aucune objection à formuler.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.



Pascal Broulis, conseiller d'État
Président



Roland Mayer
Directeur



Philipp Schori
Chef du secteur Fondation ch

En copie :

- Membres du Conseil de fondation
- Secrétaire générale CDIP
- Collection ch
- Fondation Oertli